



LES AILES DU PAYS DE MEAUX

ASSOCIATION
Aérodrome de Meaux-Esbly
77450 Isles-lès-Villenoy

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE COMPTABLE

 **AUDIT / CAC**

GESTION

RESSOURCES HUMAINES

JURIDIQUE

FORMATION

*Pagny Associés Audit • 50, quai Sadi Carnot • 77100 Meaux • 01 60 42 73 01 • contact@pagny-associes.com • www.pagny-associes.com
Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros • RCS Meaux 750 721 946 • TVA : FR 62 750 721 946 • APE 6920Z • Société de Commissariat aux Comptes
inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Paris / Ile de France • Correspondant pour l'Amérique du Nord : Demers, Beaulnes et Associés Montréal Québec*



LES AILES DU PAYS DE MEAUX

Association

**Siège Social : Aérodrome de Meaux-Esbly, 77450 Isles-lès-Villenoy
SIRET 799 076 096 00012**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES AILES DU PAYS DE MEAUX tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'organe de direction de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chessy, le 21 mai 2026

Etienne PAGNY
Commissaire aux Comptes

PAGNY ASSOCIÉS AUDIT
Commissaires Aux Comptes
3, place Octogonale - 77700 CHESSY
Tél. : 01 60 23 02 00
SAS au capital de 100 000 €
RCS Meaux 750 721 946

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. Et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits imilaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	3 000	500	2 500	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques,mat. Et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avanaces et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		3 000	500	2 500	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Prdouits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	1 347		1 347		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	135 234		135 234	162 233	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	136 580		136 580	162 233
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursements des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		139 580	500	139 080	162 233
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENT RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
Fonds associatifs	Report à nouveau	160 614	98 730
	Résultat de l'exercice	- 21 914	63 502
	Total des fonds propres	138 700	162 233
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
Fonds associatifs	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	138 700	162 233
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
Fonds dédiés	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERS		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	380	
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
DETTES (1)	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	380	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		139 080	162 233
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
(1) Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Comptes de résultat

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	202 955	35 417
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subvention d'exploitation	191 794	154 500
	Dons		
	Cotisations	140	200
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprise sur provisions et amortissemernrts, transfert de charges		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits	4 800	
	Total des produits d'exploitation	399 689	190 117
	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	423 305	129 762
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	500	
Charges financiers	Dotation aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	423 805	129 762
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	- 24 116	60 355
	Reprise sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	2 247	3 148
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	2 247	3 148
	3 - RESULTAT COURANT AVANCE IMPOT (1 + 2)		
Produits financiers	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	45	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 45	
	Impôt sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	401 936	193 265
	TOTAL DE CHARGES	423 850	129 762
	EXCEDENT ou DEFICIT	- 21 914	63 502

LES AILES DU PAYS DE MEAUX

ANNEXES COMPTABLES — Exercice clos le 31 décembre 2025

NOTE 1 — Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2025 est marqué par la tenue effective du Roissy Meaux Airshow, événement aéronautique organisé par l'association, qui avait été reporté depuis 2024. Cet événement a constitué le cœur de l'activité de l'association au cours de l'exercice.

Les principaux faits marquants sont les suivants :

- Tenue du Roissy Meaux Airshow 2025 : l'événement, initialement prévu en 2024, s'est finalement tenu en 2025. Certaines subventions accordées pour l'exercice 2024 avaient ainsi été constituées en vue de financer cet événement. Le report de la manifestation explique la structure des produits 2024 (excédent important en trésorerie) et le déficit constaté en 2025.
- Fort développement de l'activité : les produits d'exploitation progressent de 190 117 € (2024) à 399 689 € (2025), portés par une hausse significative des prestations de services (202 955 € contre 35 417 €) et des subventions d'exploitation (191 794 € contre 154 500 €).
- Charges d'exploitation en forte hausse : les autres achats et charges externes s'élèvent à 423 305 €, reflétant les dépenses engagées pour l'organisation du meeting aérien.
- Première acquisition d'immobilisations incorporelles : 3 000 € brut, amortis à hauteur de 500 €, soit une valeur nette de 2 500 € à la clôture.
- Déficit de l'exercice de 21 914 €, ramenant les fonds propres à 138 700 € au 31 décembre 2025.

NOTE 2 — Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et aux principes généraux du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, permanence des méthodes, indépendance des exercices et image fidèle. Les méthodes comptables retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

2.1 — Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimée. Au 31 décembre 2025, l'association détient des immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 3 000 €, amortie à hauteur de 500 €, soit une valeur nette de 2 500 €.

2.2 — Immobilisations corporelles et financières

L'association ne détient aucune immobilisation corporelle ni financière à la clôture de l'exercice.

2.3 — Stocks

L'association ne détient aucun stock à la clôture de l'exercice.

2.4 — Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Aucune créance n'est à déprécier à la clôture de l'exercice.

2.5 — Disponibilités

Les disponibilités comprennent les soldes de comptes bancaires. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.6 — Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits de l'exercice au titre duquel elles sont accordées, dès lors qu'elles sont acquises à la clôture de l'exercice.

2.7 — Fonds dédiés

Aucun fonds dédié n'est constaté à la clôture de l'exercice. Toutes les subventions et ressources affectées ont été intégralement utilisées au cours de l'exercice.

2.8 — Provisions

Aucune provision pour risques ou charges n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

NOTE 3 — Détail du bilan

3.1 — Actif

Poste	31/12/2025 Brut	— Amort. / Dépréc.	31/12/2025 Net	— 31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	3 000 €	500 €	2 500 €	0 €
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €

Poste	31/12/2025 Brut	— Amort. / Dépréc.	31/12/2025 Net	— 31/12/2024 Net
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3 000 €	500 €	2 500 €	0 €
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances	1 347 €	0 €	1 347 €	0 €
Disponibilités	135 234 €	0 €	135 234 €	162 233 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	136 580 €	0 €	136 580 €	162 233 €
TOTAL ACTIF (I + II)	139 580 €	500 €	139 080 €	162 233 €

3.2 — Passif

Poste	31/12/2025	31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise	0 €	0 €
Réserves	0 €	0 €
Report à nouveau	160 614 €	98 730 €
Résultat de l'exercice (déficit)	- 21 914 €	63 502 €
TOTAL FONDS PROPRES	138 700 €	162 233 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0 €	0 €
FONDS DÉDIÉS	0 €	0 €
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	380 €	0 €
Dettes fiscales et sociales	0 €	0 €
Autres dettes	0 €	0 €
TOTAL DETTES	380 €	0 €
TOTAL PASSIF	139 080 €	162 233 €

NOTE 4 — Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice 2025, l'association a procédé à la première acquisition d'immobilisations de son histoire. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Nature	Valeur brute ouv.	Acquisitions	Cessions	Valeur brute clôt.
Autres immobilisations incorporelles	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €
TOTAL	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €

Nature	Amort. cumulés ouv.	Dotation N	Reprises	Amort. cumulés clôt.
Autres immobilisations incorporelles	0 €	500 €	0 €	500 €
TOTAL	0 €	500 €	0 €	500 €

La valeur nette comptable au 31 décembre 2025 s'établit à 2 500 € du logiciel DV acquis sur 2025. La durée d'amortissement retenue est de 3 ans.

NOTE 5 — Disponibilités et créances

Poste	31/12/2025	31/12/2024
Comptes bancaires et assimilés	135 234 €	162 233 €
Caisse	0 €	0 €
TOTAL DISPONIBILITÉS	135 234 €	162 233 €
Autres créances	1 347 €	0 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	136 580 €	162 233 €

Les disponibilités diminuent de 26 999 € par rapport à l'exercice précédent, en lien avec le déficit de l'exercice et les investissements réalisés. La créance de 1 347 € est à recouvrer à moins d'un an.

NOTE 6 — Variation des fonds propres

Composante	Solde ouverture	Affectation résultat N-1	Résultat N	Solde clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	0 €	—	—	0 €
Réserves	0 €	—	—	0 €
Report à nouveau	98 730 €	+ 63 502 €	—	160 614 €
Résultat de l'exercice	63 502 €	- 63 502 €	- 21 914 €	- 21 914 €
TOTAL	162 233 €	—	- 21 914 €	138 700 €

L'excédent 2024 (63 502 €) a été intégralement affecté en report à nouveau lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2024, portant le report à nouveau à 160 614 € en ouverture 2025.

Le déficit de l'exercice 2025 (- 21 914 €) sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale. En l'absence de décision contraire, il sera imputé sur le report à nouveau, lequel s'élèverait alors à 138 700 €.

NOTE 7 — Détail des produits

Nature des produits	31/12/2025	31/12/2024	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Prestations de services	202 955 €	35 417 €	+ 167 538 €
Subventions d'exploitation	191 794 €	154 500 €	+ 37 294 €
Cotisations	140 €	200 €	- 60 €

Nature des produits	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Autres produits	4 800 €	0 €	+ 4 800 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	399 689 €	190 117 €	+ 209 572 €
Intérêts et produits financiers	2 247 €	3 148 €	- 901 €
TOTAL PRODUITS	401 936 €	193 265 €	+ 208 671 €

7.1 — Prestations de services

Les prestations de services s'élèvent à 202 955 € et comprennent notamment les partenariats privés (visibilité dans le programme, logo sur les supports de communication, invitations au meeting privé du samedi soir, mise à disposition d'emplacements), ainsi que les recettes billetterie et les droits d'accès liés à la tenue du Roissy Meaux Airshow 2025.

7.2 — Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation de 191 794 € proviennent de financeurs publics et privés ayant soutenu l'organisation du Roissy Meaux Airshow 2025. Elles comprennent pour partie des subventions initialement accordées au titre de l'exercice 2024 mais dont l'utilisation a été reportée à 2025 en lien avec le report de l'événement. Elles sont toutes acquises sans condition de retour et ne font l'objet d'aucun fonds dédié à la clôture.

NOTE 8 — Détail des charges

Nature des charges	31/12/2025	31/12/2024	Variation
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes	423 305 €	129 762 €	+ 293 543 €
Dotations aux amortissements et dépréciations	500 €	0 €	+ 500 €
Charges de personnel	0 €	0 €	—
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	423 805 €	129 762 €	+ 294 043 €

Nature des charges	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Charges financières	0 €	0 €	—
Charges exceptionnelles	45 €	0 €	+ 45 €
TOTAL CHARGES	423 850 €	129 762 €	+ 294 088 €

8.1 — Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 423 305 € et regroupent l'ensemble des dépenses engagées pour l'organisation du Roissy Meaux Airshow 2025 : prestataires techniques, sécurité, communication, frais d'animation, location de matériels et équipements, ainsi que les charges courantes de fonctionnement de l'association.

8.2 — Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles de 45 € sur l'exercice concernent une amende de stationnement.

NOTE 9 — Engagements hors bilan

À la date de clôture de l'exercice, l'association n'a pas connaissance d'engagements significatifs hors bilan susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation financière.

NOTE 10 — Transactions avec les parties liées

Aucune convention significative liant l'association à ses dirigeants ou à des entités liées n'a été conclue au cours de l'exercice.

NOTE 11 — Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur au 31 décembre 2025, susceptible d'avoir une incidence notable sur la situation financière de l'association, n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.



LES AILES DU PAYS DE MEAUX

ASSOCIATION
Aérodrome de Meaux-Esbly
77450 Isles-lès-Villenoy

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025



LES AILES DU PAYS DE MEAUX

Association

**Siège Social : Aérodrome de Meaux-Esbly, 77450 Isles-lès-Villenoy
SIRET 799 076 096 00012**

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de bases dont elles sont issues.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Chessy, le 21 mai 2026

Etienne PAGNY
Commissaire aux Comptes

PAGNY ASSOCIÉS AUDIT
Commissaires Aux Comptes
3, place Octogonale - 77700 CHESSY
Tél. : 01 60 23 02 00
SAS au capital de 100 000 €
RCS Meaux 750 721 946